

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE**

Le vingt-neuvième jour du mois d'octobre deux mille-vingt-cinq se tenait, à 16 H 10, à l'Hôtel de ville de Normandin, une assemblée extraordinaire du conseil d'administration de la Régie Intermunicipale G.E.A.N.T.

**SONT PRÉSENTS :**

M. Dave Plourde, président et représentant d'Albanel  
M. Vincent Beckert, représentant de Girardville  
Mme Sylvie Coulombe, représentante de Saint-Thomas-Didyme

**SONT AUSSI PRÉSENTS :**

Mme Nadia Genest, secrétaire-trésorière  
M. Jerry Piquette, directeur général p.i.  
Mme Jacynthe Doucet, maire de Normandin

**EST ABSENT :**

M. Martial Gauthier, représentant de Saint-Edmond-les-Plaines

L'avis de convocation de la présente séance extraordinaire a été dûment notifié aux membres du conseil d'administration, conformément à l'article 153 du Code municipal.

**1.- Ouverture de la séance**

M. Dave Plourde souhaite la bienvenue à tous les membres du conseil d'administration ainsi qu'aux personnes ressources.

**2.- Lecture et adoption de l'ordre du jour**

110-10-2025

Il est proposé par M. Vincent Beckert, appuyé et résolu à l'unanimité des membres présents :

**QUE** le Conseil administration de la Régie Intermunicipale GÉANT accepte l'ordre du jour tel que présenté.

**3.- Inscription aux fichiers de Revenu Québec – TPS-TVQ**

**CONSIDÉRANT QUE** la Régie et des municipalités se prévalu des articles 621 et 569 et suivant du Code municipal du Québec pour conclure des ententes de fourniture de services;

**CONSIDÉRANT QUE** la Régie effectue la gestion de responsabilités et des obligations des autres municipalités, lesquelles ne sont pas membre de la Régie;

**CONSIDÉRANT QUE** les montants reçus dans le cadre d'entente intermunicipale constitue la contrepartie pour la fourniture de services taxables;

**CONSIDÉRANT QUE** la Régie n'est pas inscrite aux fichiers de la TPS et de la TVQ, les numéros émis servant uniquement aux fins de remboursements;

**CONSIDÉRANT QUE** la Régie doit percevoir et remettre la taxe sur les produits et services (TPS) ainsi que la taxe de vente du Québec (TVQ) conformément aux lois fiscales en vigueur;

**CONSIDÉRANT QUE** l'inscription aux fichiers de la TPS et de la TVQ est requise pour la gestion adéquate des opérations financières et pour la conformité aux exigences gouvernementales;

111-10-2025

Il est proposé par Mme Sylvie Coulombe, appuyé et résolu à l'unanimité des membres présents :

**QUE** la Régie intermunicipale GEANT procède à son inscription aux fichiers de Revenu Québec pour la taxe sur les produits et services (TPS) et la taxe de vente du Québec (TVQ) à partir du 1<sup>e</sup> juillet 2025;

**QUE** la greffière-trésorière, Mme Nadia Genest, soit autorisé à remplir et signer les formulaires requis et à fournir tous les renseignements nécessaires.

#### **4.- Acceptation – Mandat Caouette, Thériault & Renaud inc.**

**CONSIDÉRANT QUE** la Régie est en processus de demande de permis de construction pour la construction de la nouvelle caserne;

**CONSIDÉRANT QU'**un plan d'implantation d'un arpenteur-géomètre est nécessaire à l'émission du permis;

112-10-2025 Il est proposé par M. Vincent Beckert, appuyé et résolu à l'unanimité des membres présents :

**QUE** le conseil d'administration accepte l'offre du service de Caouette, Thériault & Renaud inc au montant de 1 650.00 \$ taxes non-comprises.

#### **5.- Demande – Raccordement aux services municipaux**

**CONSIDÉRANT QUE** l'acquisition de deux terrains de la Ville de Normandin en décembre 2024 situé au 1517 avenue du Rocher dans le but d'y construire une nouvelle caserne;

**CONSIDÉRANT QUE** la réalisation des plans finaux de la nouvelle caserne a été réalisé;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités membres de la régie, tels que Girardville, Saint-Edmond-les-Plaines, Albanel, Normandin, Saint-Thomas-Didyme ainsi que la MRC Maria-Chapdelaine, acceptent les trois règlements d'emprunt reliés au projet de construction d'une nouvelle caserne;

**CONSIDÉRANT QUE** la Régie désire procéder à un appel d'offre pour la construction d'une caserne d'ici la fin 2025 et débuter les travaux en 2026;

113-10-2025 Il est proposé par Mme Sylvie Coulombe, appuyé et résolu à l'unanimité des membres présents :

**QUE** le conseil d'administration demande à la ville de Normandin un raccordement aux services municipaux, soient l'aqueduc, égout sanitaire et d'égout pluvial, au cours du printemps 2026.

**QUE** la Ville informe des modalités et des règlements spécifiques au prolongement du réseau d'égout.

#### **6.- Période de questions**

Aucune question.

#### **7.- Levée de l'assemblée**

114-10-2025 Il est proposé par M. Vincent Beckert, appuyé et résolu à l'unanimité des membres présents que l'assemblée soit close à 16h18.

*Je, Dave Plourde, président, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature, par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

---

Dave Plourde  
Président